

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 21 mars 2018)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 21'740'000 francs pour l'entretien constructif des routes cantonales**

La commission parlementaire Infrastructures routières,

composée de M^{mes} et MM. Nicolas Ruedin, président, Laurent Schmid, rapporteur, Pierre-Alain Wyss, Hans-Peter Gfeller, René Curty, Philippe Loup (*en remplacement de Matthieu Lavoyer*), Carole Bill, David Moratel, Cédric Dupraz, Johanna Lott Fischer et Didier Calame,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La présentation de ce rapport par le conseiller d'Etat Laurent Favre et les explications techniques et financières de l'ingénieur cantonal et chef du service des ponts et chaussées, ont permis aux membres de la commission de poser toutes les questions nécessaires à la compréhension de ce rapport.

Le réseau routier cantonal représente non seulement une valeur financière de notre patrimoine, mais implique un entretien régulier minimal de 1,2% de sa valeur de remplacement admise par la Confédération, soit un montant annuel de 18 millions de francs, mais uniquement pour maintenir la substance de notre patrimoine.

Le retard accumulé ces dernières années et le peu d'investissement ne favorisent pas l'état de nos routes cantonales, mais au vu de notre situation financière actuelle, nous ne pouvons guère espérer à court ou moyen terme couvrir nos besoins annuels théoriques d'entretien du réseau, situés entre 21 et 39 millions de francs.

Un commissaire s'étonne du retard de cette demande de projet de décret, qui à son avis aurait dû être proposée en début d'année, afin de planifier les travaux pour 2018.

En fait, le rapport 18.010 est prêt depuis le mois de décembre 2017. Le retard est dû à l'absence de budget en janvier et février 2018 et à l'impossibilité de solliciter de nouveaux crédits cadres d'investissement. Néanmoins, certains projets indispensables pour une question de sécurité, de bruit routier, de partenariat avec des communes ou d'économicité ont exceptionnellement été acceptés par le Conseil d'Etat en début d'année, dans la limite de ses compétences financières. Ainsi quelques chantiers urgents sont déjà en cours en ce printemps.

Suite au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) pour la première fois, dans le tableau des incidences financières liées à l'ouverture de ce nouveau crédit d'engagement quadriennal, apparaît l'activation des salaires du personnel de l'Etat.

Ce montant annuel de 410'000 francs vient en diminution dans le cadre des imputations internes.

A noter également que pour l'entretien de nos routes principales suisses, le canton bénéficie de subventions fédérales.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 9 voix contre 1, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 16 mai 2018

Au nom de la commission
Infrastructures routières:

Le président,
N. RUEDIN

Le rapporteur,
L. SCHMID